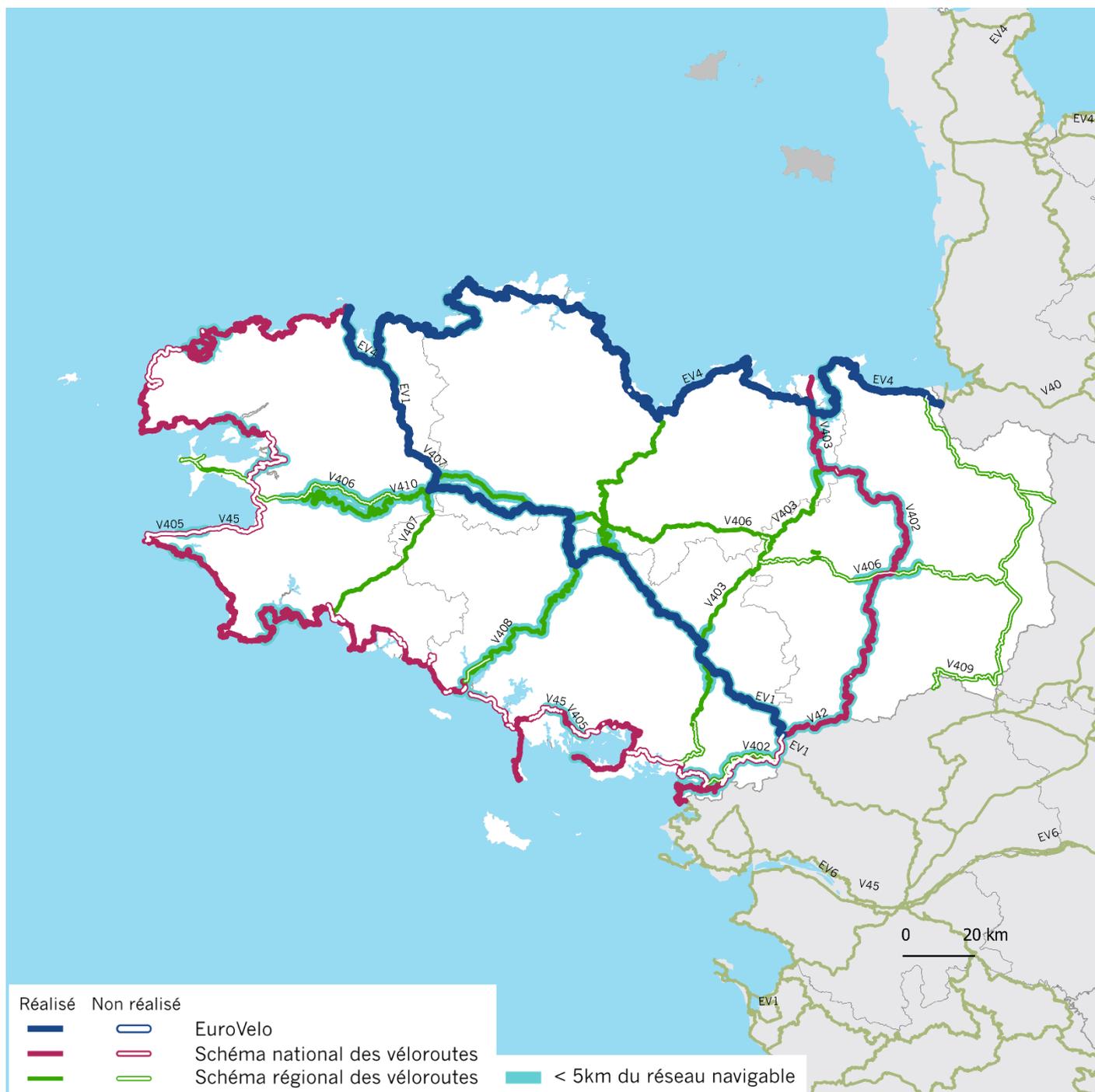


Bretagne



Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 24 kilomètres ouverts dans l'année,
74 % du Schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faute de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

Le schéma régional des véloroutes de Bretagne, validé en 2004, compte 2 750 km d'itinéraires, dont 1 752 km inscrits au Schéma national des véloroutes (64 %).

En 2020, 24 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. L'ouverture la plus notable concerne la V45 avec 16 km de site partagé.

Au 1^{er} janvier 2021, 2 040 km du schéma régional sont réalisés (74 %), dont 1 050 km en site propre et 990 km en site partagé.

Enfin 1 152 km (42 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable. L'EuroVelo 1 – La Vélodyssée, le Canal de Nantes à Brest et la V8 (de Saint-Brieuc à Lorient) contribuent particulièrement cette dimension fluvestre.

	Total	Réalisé				Non réalisé		
	Km	Site propre		Site partagé		%	Km	%
		Km	%	Km	%			
Schéma régional des véloroutes	2 750	1 050	38%	990	36%	74%	710	26%
dont Schéma national des véloroutes	1 752	613	35%	856	49%	84%	283	16%
dont EuroVelo	686	315	46%	371	54%	100%	-	0%
Proximité du réseau navigable								
dont < 5 km	1 152	644	56%	296	26%	82%	212	18%
dont < 150 m	570	485	85%	36	6%	91%	49	9%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes : 4 collectivités

En 2020, 4 collectivités de Bretagne ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

Départements

Côtes d'Armor
Finistère
Ille-et-Vilaine

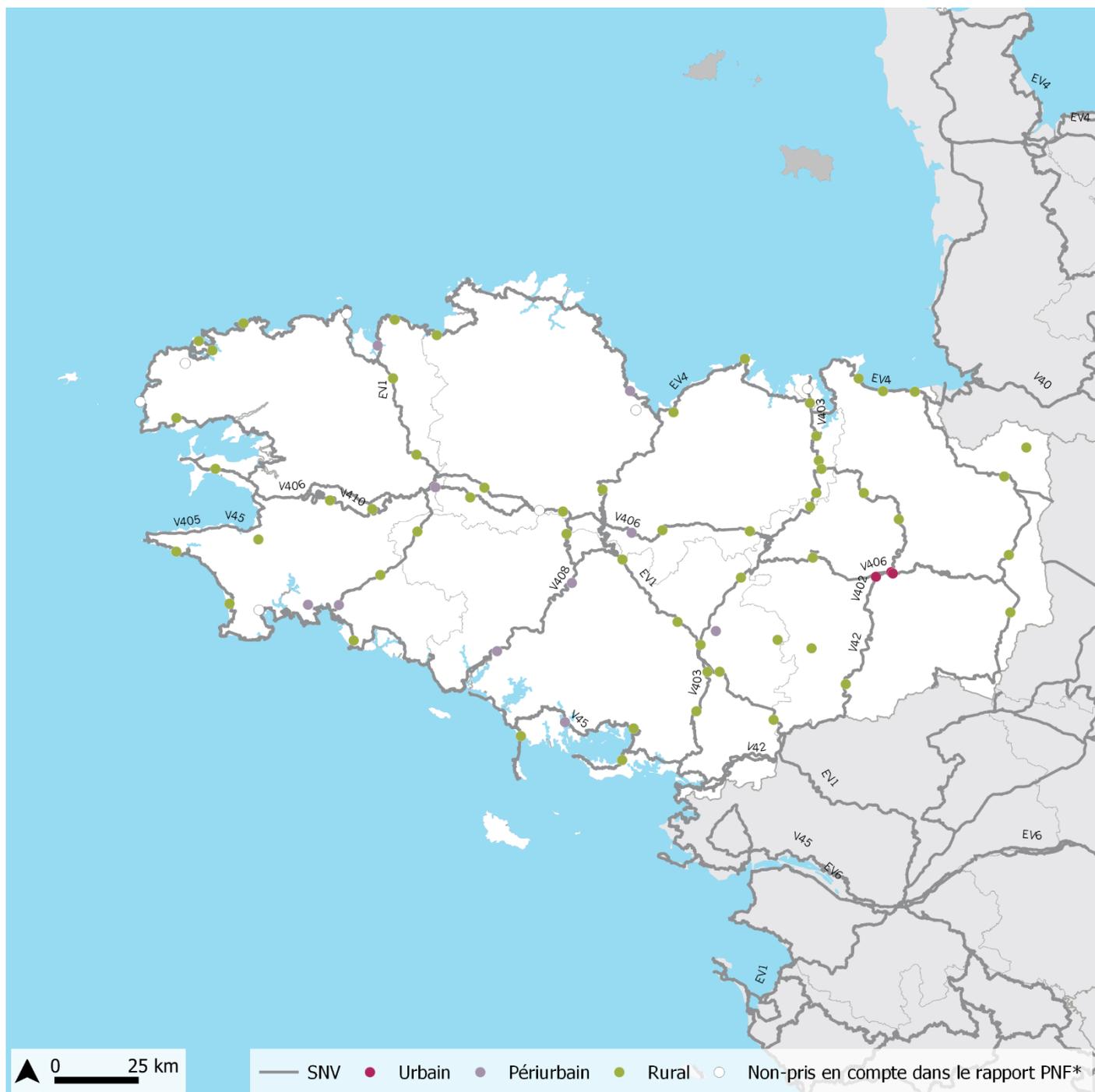
EPCI

Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (56)

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 76	2019 : 74	2018 : 66
Compteurs analysés*	2020 : 69	2019 : non publié	2018 : 48
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 3	● Périurbain : 10	● Rural : 56
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 20	Schéma national (hors EuroVelo) : 16	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – Bretagne

En Bretagne, les données de 76 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 69 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 8 propriétaires. À ce jour, la plupart des compteurs partagés se situent en zone rurale (au sens INSEE).

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 3
- Compteurs périurbains : 10
- Compteurs ruraux : 56
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 7

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

CD22

- Loudéac (V6)
- Plérin (V4)
- Caurel (V6)
- Fréhel (EV4)
- Hillion (EV4)
- Plémet (V6)
- Plestin-Les-Grèves (EV4)
- Rostrenen (V6)
- Saint-André-Des-Eaux (Bétineuc)
- Taden (V3 Canal Taden)
- Trémereuc (V3-2)
- Bon Repos Sur Blavet (EV1)

CD29

- Concarneau (V7-Le Vuzut)
- Morlaix (EV4-Le Dourduff)
- Pleuven
- Audierne
- Crozon
- Kerlouan

- Landéda
- Lannilis (Collège)
- Le Juch
- Locmaria-Plouzané (V5)
- Plougasnou
- Scaër (V7)
- Tréguennec
- Trégunc
- Plonéour-Lanvern (Tréméoc)
- Plouarzel (V5)
- Plouguin
- Saint-Pol-De-Léon (EV1-EV4-V7)

CD35

- Balazé
- Cherrueix
- Iffendic
- Louvigné-Du-Désert
- Médréac
- Roz-Sur-Couesnon (Voie Verte Mont St Michel - St Broladre)
- Saint-Germain-Du-Pinel
- Saint-Germain-En-Coglès
- Saint-Méloir-Des-Ondes
- Val D'Anast (Maure De Bretagne)
- Pleurtuit (Voie Verte Dinard-Pleurtuit)

CD56

- Ploërmel
- Pluneret
- Gourin
- Guer
- Molac
- Plouharnel
- Saint-Marcel (Malestroit)
- Sarzeau (Saint_Colombier)
- Theix-Noyalo
- Val D'Oust (La Chapelle Caro)

CR Bretagne

- Rennes (Apigné)
- Carhaix-Plouguer (Pont Daoulas)
- Hennebont
- Pontivy (Le Gohazé)
- Gueltas
- Guillac (Saint Jouan)
- Guipry-Messac
- Neulliac
- Pleyben (Pont Coblant)
- Saint-Congard
- Saint-Vincent-Sur-Oust (La Potinais)

CRT Bretagne

- Calorguen (V2-V3)
- Châteauneuf-Du-Faou
- Glomel (EV1)
- Mauron
- Merléac (V8)
- Plouasne (V3)
- Plourin-Lès-Morlaix
- Poullaouen (EV1-V7)
- Saint-Germain-Sur-Ille
- Tinténiac
- Trémoré (V6)

Rennes Métropole

- Rennes (Place De Bretagne)
- Rennes (Rue D'Isly V1)

Saint-Brieuc Agglomération

- Saint-Brieuc (Carnot)

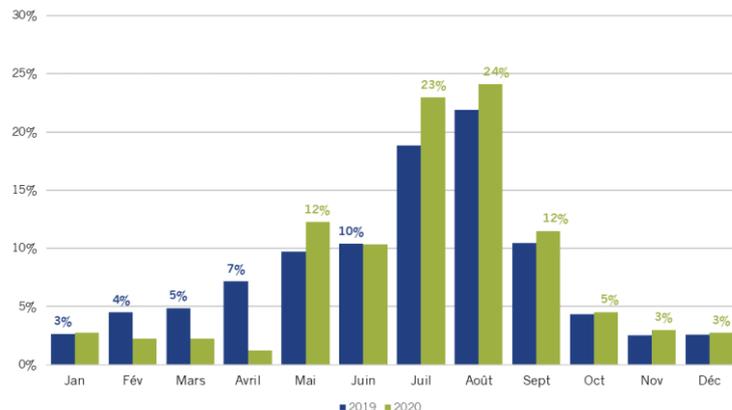
Analyse de la fréquentation cyclable

✓ Bilan 2020 : +17 % de passages de vélos par rapport à 2019

La fréquentation 2020 progresse de 17 % par rapport à 2019 en Bretagne. Le nombre de passages de vélos bondit dès la sortie du confinement et atteint une hausse annuelle, hors confinements, de 31 % par rapport à la même période de 2019. En moyenne, les compteurs enregistrent 77 passages par jour par compteur. Ce chiffre est plus important le week-end (94 passages par jour par compteur) que la semaine (71 passages). La fréquentation journalière moyenne en juillet-août est 3,5 fois plus importante (191) que le reste de l'année (54), une tendance renforcée par le contexte particulier de l'année 2020.

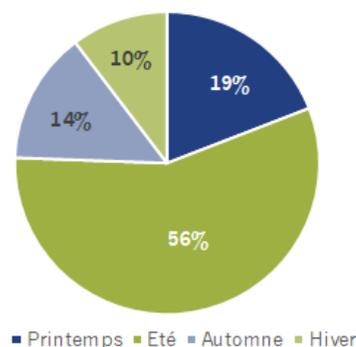
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 42 compteurs – Bretagne)



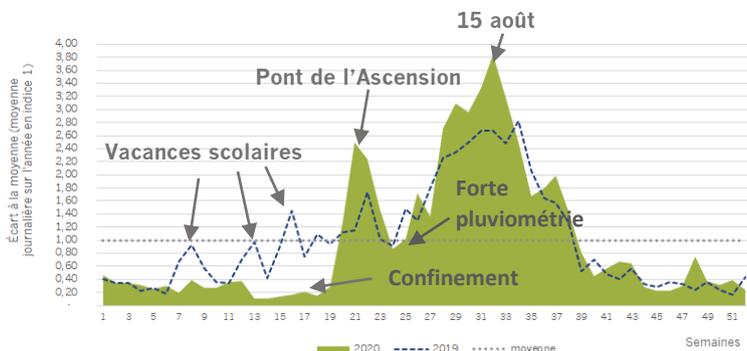
Répartition des passages 2020 par saison

(Base 63 compteurs – Bretagne)



Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 42 compteurs – Bretagne)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019

(À échantillon comparable, base 42 compteurs – Bretagne)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains	Rennes Métropole	Rennes (Place de Bretagne)	1 879
	Rennes Métropole	Rennes (Rue d'Isly)	769
	CR Bretagne	Rennes (Apigné)	212
Sites périurbains	CR Bretagne	Hennebont	156
	CD 29	Concarneau (V7 – Le Vuzut)	98
	CD 56	Pluneret	85
	CD 56	Plouharnel	287
Sites ruraux	CD 22	Trémereuc (V3-2)	179
	CD 22	Taden (V3 Canal Taden)	153

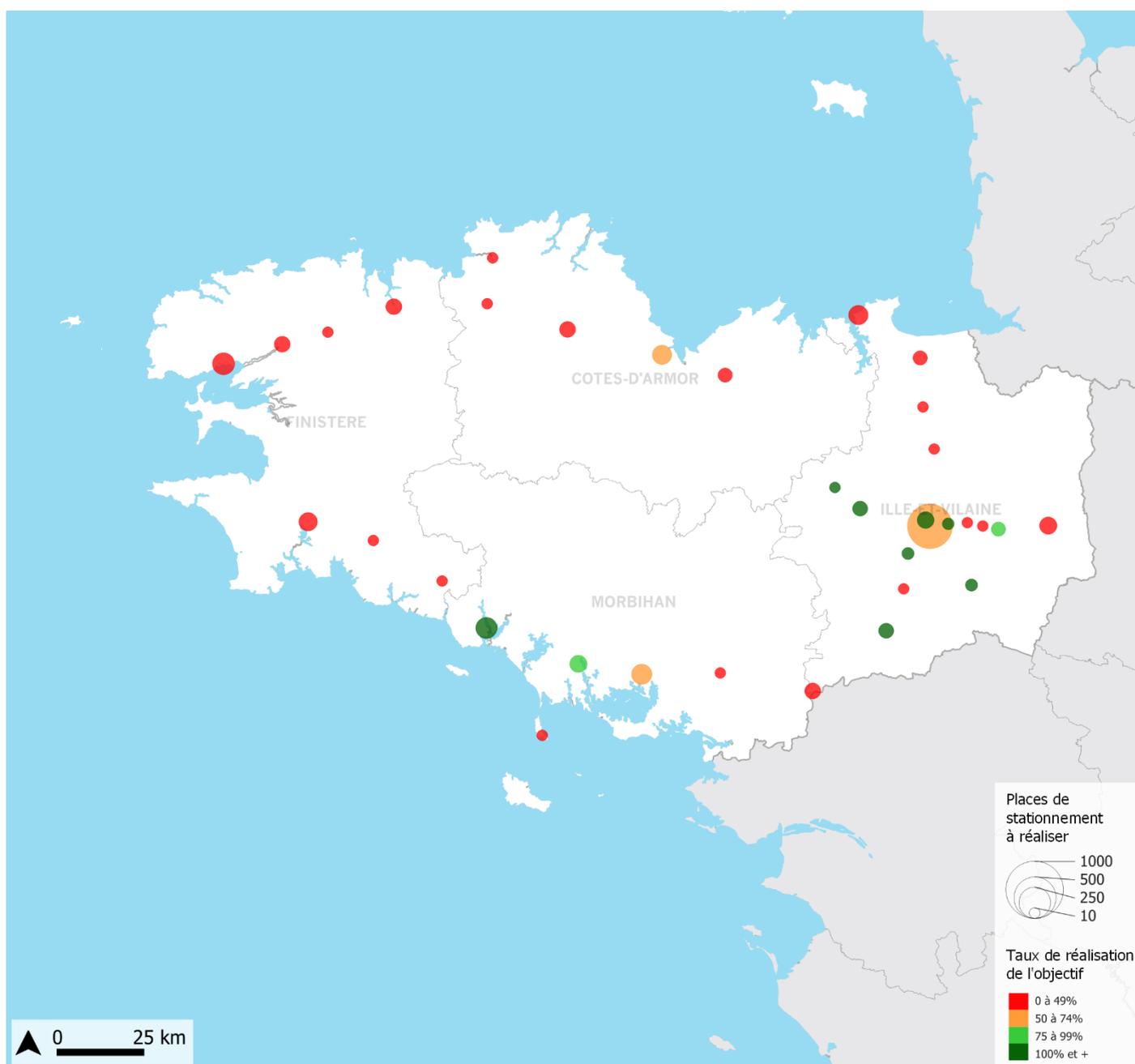
Le Comité Régional du Tourisme de Bretagne réalise une analyse basée sur ses propres compteurs et ceux de la Région et des collectivités volontaires. Cette analyse est disponible sur le site Internet du CRT à l'adresse suivante : <https://acteurs.tourismebretagne.bzh/observer/la-frequentation-touristique/canaux-veloroutes-et-voies-vertes/>.

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 744 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 50 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Bretagne, 35 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 1 489 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 50 % en 2020, avec 744 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
BRETAGNE	35	744	1 489	50 %
Côtes d'Armor	5	40	130	31 %
Finistère	7	10	230	4 %
Ille-et-Vilaine	18	534	919	58 %
Morbihan	5	160	210	76 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.